



MASTER 2 E-TOURISME

Responsable : Franck SOSTHÉ

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

04 93371509 / 04 93374376 e-mail : soussan@unice.fr

04 93374375 e-mail : sosthe@unice.fr

<http://webs.unice.fr/iup-tourisme>

Contenu de la

SEMESTRE 1

UE 1 Environnement des entreprises touristiques.

- Approche pluridisciplinaire des questions d'actualité
- Tourisme et géopolitique
- Economie de la connaissance
- Droit des affaires
- Contrôle de gestion
- Produits et marchés financiers
- Economie monétaire

UE 2 e-Business et e-Tourisme

- Customer relationship management
- Theory of contracts
- Entreprise ressources planning
- e-tourisme : internet et GDS
- M-tourisme et Tourism@: des expériences locales
- e-tourisme et nouvelles technologies (mobile, RFID, Digital Media..)
- Les systèmes de gestion de contenu

SEMESTRE 2

UE 3 Management du tourisme par les T.I.C.

- Organisation de la fonction hôtelière informatisée
- Commercialisation des produits hôteliers par les T.I.C.
- Commercialisation des produits touristiques par les T.I.C.
- Traitement des données dans l'aménagement du territoire
- Techniques de e-marketing touristique

UE 4 Langues

- Langue obligatoire - Anglais
- 2ème langue au choix : allemand, espagnol, italien

UE 5 Stage en entreprise

OBJECTIFS

Le **Master e-Tourisme** concerne des activités professionnelles relevant du domaine du tourisme et des loisirs au sens large.

Son objectif est de former des cadres supérieurs polyvalents, capables d'assurer, le management et la gestion d'entreprises touristiques, l'intégration de nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein de l'entreprise, d'anticiper et de promouvoir les évolutions de ces TIC afin de mieux répondre au besoin des entreprises touristiques.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

Le titulaire du Master e-tourisme a des compétences liées aux fonctions de manager d'une structure touristique quel que soit son domaine d'activités (Hôtellerie, tourisme d'affaire et de congrès, territoires etc..).

De plus, sa maîtrise de l'usage des T.I.C. lui permet de proposer et de mettre en œuvre des solutions nouvelles en matière de gestion et de management, liées à l'utilisation de ces nouvelles technologies.

MÉTIERS / DEBOUCHÉS

Cette formation, associant de grands noms du tourisme international, dans une région touristique aussi prestigieuse que la Côte d'Azur assurera des débouchés non seulement sur le plan local et régional, mais aussi au niveau national et international.

Les diplômés ont accès à tous les métiers d'encadrement et de direction qui relèvent du tourisme et des loisirs (hôtellerie, tourisme d'affaires, évènementiel, territoires etc..). Leur maîtrise de l'usage des TIC leur confère des compétences spécifiques en matière d'encadrement et de direction. Ils peuvent, en particulier, gérer le positionnement de l'entreprise sur les sites sociaux (web 2.0), agir efficacement sur le référencement de leur entreprise sur ces sites, superviser la mise en place d'un site web, dynamique, performant et efficace.

Les débouchés sont très importants, à tous les niveaux (local, national et international) car le tourisme s'ouvre depuis peu aux T.I.C. en matière de management et tente désormais de combler son retard par rapport aux autres activités économiques.

CONDITIONS ET MODALITÉS D'ADMISSION

- ▶ Pour être admis dans ce Master 2 e-Tourisme, il faut être titulaire de l'un de ces diplômes :
 - du M1 Economie et Management du tourisme qui lui est associé (voir le site de l'IUP Tourisme Nice Côte d'Azur)
 - d'un M1 dans le domaine de l'économie et du management
 - d'un M1 dans le domaine des sciences sociales
- ▶ L'admission se fait sur dossier et sur entretien.

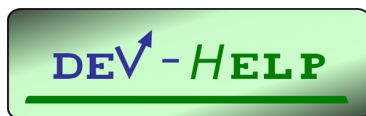




NOS PARTENAIRES



Syndicat des Hôteliers de Nice Côte d'Azur



Syndicat des Hôteliers de Cannes et du Bassin Cannois



MASTER 2 E-TOURISME

Responsable : Franck SOSTHÉ

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mme Marie-José Tesquet Chargée des Relations Entreprises
Tél : 04 92 00 11 85 Mail : mtesquet@unice.fr Bureau 235

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance à durée déterminée, associant :

- une formation pratique en situation de travail
- une formation théorique à l'Université

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue peuvent conclure ce contrat, à l'exception de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif.

Les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime peuvent également conclure des contrats de professionnalisation.

La formation sur le temps de travail est dispensée par l'Université de Nice (**l'entreprise d'accueil doit alors conclure avec l'Université une convention de formation en contactant l'ISEM**).

Le titulaire d'un contrat de professionnalisation est un salarié à part entière. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés, dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas incompatibles avec les exigences de leur formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui peuvent ainsi compléter leur formation initiale.
- ▶ Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Pour tout renseignement vous devrez vous adresser à : ASURE FORMATION : <http://www.unice.fr/asure>

OBJECTIF

Permettre à un jeune ou un adulte demandeur d'emploi d'acquérir un diplôme, un titre ou une qualification professionnelle afin de favoriser son insertion ou réinsertion professionnelle.

L'employeur s'engage à assurer au bénéficiaire du contrat de professionnalisation une formation et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de cet employeur et à suivre la formation prévue au contrat.

FORMATION THÉORIQUE

- ▶ Dispensée par l'ISEM
- ▶ La durée de formation est comprise **entre 15 et 25% de la durée totale du contrat**. Pour certains publics, selon les accords de branche, il est possible d'augmenter la durée de la formation **au-delà** de 25% de la durée du contrat.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

A qui s'adresse-t-il ?	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 16 à 25 ans • Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans
Ses objectifs	Faciliter l'insertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification
Durée du CDD	<ul style="list-style-type: none"> • 6 à 12 mois sont consacrés à l'acquisition d'un savoir-faire en entreprise. • Cette période peut être prolongée mais pour une durée limitée à 24 mois. • La période de formation ne pourra, quant à elle, être inférieure à 150 heures.

REMUNÉRATION MINIMALE

Age	Rémunération
Moins de 21 ans	65% du SMIC
21 ans et plus	80% du SMIC
Demandeur d'emploi de 26 ans & plus (contacter Asure Formation : 04 92 00 13 30)	85% du minimum conventionnel sans pouvoir être inférieur au SMIC